

Eh bien, si \$127,000,000 étaient de nature à faire réfléchir tout bon citoyen, que devra donc faire ce bon citoyen en face d'une dépense de \$200,000,000? Après avoir donné un tableau des dépenses par départements, l'honorable député continuait comme suit:

Qu'on fasse entrer en ligne de compte l'augmentation occasionnée par l'accroissement des affaires, par le relèvement des appointements effectué en 1908, par le progrès du pays, il restera néanmoins un excédent considérable de dépenses inutiles et injustifiables, selon moi, qui se font sous les yeux du Parlement, dans les départements, à Ottawa.

Si un budget de \$127,000,000 donnait lieu à certaines dépenses absolument inutiles, je laisse au ministre des Finances le soin de calculer quelle somme de gaspillage comporte son propre budget dont le chiffre, prévoit-il, sera de \$200,000,000.

J'aimerais à dire quelques mots des dépenses des divers départements et de l'augmentation considérable de la dépense du chef du gouvernement civil. En 1911-12, la somme attribuée au gouvernement civil était de \$5,223,000. Pour 1912-13, la dépense prévue de ce chef est portée à \$5,535,000, soit une augmentation de \$301,948. Le gouvernement civil, il va sans dire, n'embrasse que les traitements des fonctionnaires des divers services administratifs et les dépenses casuelles de ces services. Pour bien faire voir ce que les ministériels d'aujourd'hui pensaient du coût des services administratifs avant leur avènement au pouvoir, je devrai invoquer encore une fois le témoignage du ministre du Commerce. Voici le langage que tenait celui-ci lorsqu'il s'est agi de voter la loi du Service civil:

L'objet du bill est de donner un service efficace. Et il me reste encore une observation à faire à ce propos. Je suis intimement convaincu qu'à l'heure actuelle les administrations sont encombrées—à quel degré je l'ignore; mais je crois que dans la plupart des services il y a plus qu'il n'en faut pour faire la besogne... Vous avez là des gens qui n'accomplissent pas une journée de travail, je puis le dire, du commencement du mois à la fin. Vous en trouverez qui transforment l'administration en un lieu de repos ou en une sorte de perchoir. On les a placés là, on les y garde et ils s'efforcent autant qu'ils peuvent de ne pas gagner leur vie à la sueur de leur front ou en faisant œuvre de leurs dix doigts. Si vous désirez une bonne administration, n'est-ce pas un pêle-mêle absurde que cette espèce de règle qui consiste à placer ces hommes automatiquement et mécaniquement dans ce nouveau personnel amélioré, sans même les faire passer au crible?

Ce langage du ministre du Commerce n'était guère flatteur pour le personnel administratif; aussi me garderai-je d'énoncer une opinion semblable. Si je le rappelle en ce moment, c'est uniquement pour faire voir à la Chambre que depuis

qu'ils sont au timon des affaires, nos adversaires ont considérablement accru le personnel administratif, et que si les objections que le ministre du Commerce soulevait il y a deux ou trois ans étaient bien fondées, nos protestations et nos objections auraient encore beaucoup plus de raison d'être si nous jugions à propos de blâmer les membres du cabinet d'avoir accru dans une proportion aussi anormale, depuis leur avènement au pouvoir, du nombre des membres du personnel administratif, parlant du coût de l'administration civile, le ministre du Commerce (M. Foster) poursuivait en ces termes:

Je trouve alarmant, je le déclare, que, sur cette colline et dans les environs, il faille prélever près de \$5,000,000 sur les fonds que les contribuables sont appelés à verser chaque année à la caisse de l'État pour faire face aux dépenses des services administratifs. Nul ne pourra me convaincre qu'il soit nécessaire de déboursier \$5,000,000 ou à peu près cette somme pour obtenir le bon fonctionnement des services administratifs d'Ottawa. "Il est absolument inconcevable" que cela soit nécessaire ou que tel doive en être ainsi.

Que le coût de l'administration civile s'élevât à cinq millions, c'était chose inconcevable en 1910. Mais qu'est-ce que nos adversaires doivent penser du budget de 1913, où les dépenses de ce chef sont portées à plus de \$5,500,000? Il serait peut-être intéressant de mettre sous les yeux un état indiquant l'augmentation qu'accuse du chef des appointements et des dépenses casuelles du personnel administratif du budget de certains ministères pour 1913 sur celui de 1912. Je prie la Chambre de vouloir bien me permettre de citer quelques chiffres à ce propos:

Augmentation en 1912-13, par rapport à 1911-12, des dépenses de certains services du chef des appointements et des dépenses casuelles du personnel administratif.	
Bureau de secrétaire du Gouverneur général.....	
Bureau du conseil privé.....	\$5,700 00
Administration de la Justice.....	7,025 00
Ministère de la Milice et de la Défense.....	8,529 16
Secrétariat d'Etat.....	7,200 00
Ministère de l'Intérieur.....	4,487 50
Bureau de l'auditeur général.....	41,137 50
Ministère des Finances.....	7,600 00
" des Douanes.....	500 00
" du Revenu de l'intérieur.....	17,087 50
" de l'Agriculture.....	3,975 00
" de la Marine et des Pêcheries.....	23,725 00
" des Chemins de fer et des Canaux.....	17,950 00
" des Travaux publics.....	9,560 00
" des Mines.....	55,650 00
" des Postes.....	14,003 00
" du Travail.....	87,335 00
" du Commerce.....	7,812 00
Bureau du Haut-commissaire.....	15,112 00
Département des Affaires extérieures.....	1,160 00
" du service de la Marine.....	1,900 00
" des Assurances.....	9,150 00
Départements en général.....	3,700 00
	3,500 00